



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230706-DBC20230706_02-DE
Reçu le 21/07/2023
Publié le 21/07/2023

N° DBC 20230706-02

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET à 16H30

Date de la convocation : 29 juin 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 06 Juillet 2023 à 16 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Patrice BION (*représentant Michel GONIN*).

Membres du Bureau absents excusés :

Didier CORNET, Caroline GUELON, Hélène BOUDON, Olivier CHAMBON, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Michel GONIN (*représenté par Patrice BION*), Sylvain HERMAN, Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BERTHUCAT, Jean Eric GARRET, Claude GOUILLON-CHENOT, Patrick SAUZEDDE.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Philippe BLANCHOZ à Stéphane RODIER
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION POUR REALISER UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE (SDIE) AU TITRE D'UNE CANDIDATURE CONJOINTE AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) A L'APPEL A PROJET (AAP) ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (ACTEE)

Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-président

Vu les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE, et notamment sa compétence supplémentaire « protection et mise en valeur de l'environnement [...] et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

Vu la délibération n°DBC 20221108-01 du 8 novembre 2022 par laquelle TDM a notamment candidaté à la démarche SCHEM'ACTEE.

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

17

Membre du Bureau représenté :

3

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 18

AR Prefecture

063-200070712-20230706-DBC20230706_02-DE
Reçu le 21/07/2023
Publié le 21/07/2023

Considérant le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026 de TDM approuvé le 20 février 2020, et notamment sa fiche-action n°E.2.4 Rénovations et constructions exemplaires des bâtiments publics.

Considérant le nouvel APP ACTEE « Fonds CHÊNE : Saison 1 » porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Le rapporteur rappelle qu'en 2022, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) avait candidaté à la démarche SCHEM'ACTEE proposée par la FNCCR et Territoire d'Énergie, afin de réaliser un SDIE. Mais faute de fonds encore mobilisables, sa candidature n'avait pas été retenue.

Aujourd'hui, un nouveau dispositif permet de bénéficier d'une aide pour réaliser le SDIE de TDM. Il s'agit du programme de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ACTEE +.

ACTEE + vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales à travers deux grands axes :

- une aide financière permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels en amont des travaux de rénovation énergétique, avec le Fonds CHÊNE notamment ;
- la mise à disposition d'un centre de ressources regroupant fiches techniques, guides, cahiers des charges-type, MOOC, parcours de formations, etc.

L'objectif du Fonds CHÊNE est de lever l'ensemble des freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont du passage en phase travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine. Il permet de financer des postes d'économie de flux, des outils de suivi et de mesure, des études techniques – dont les SDIE -, des études de Maîtrise d'Œuvre (MŒ), de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et d'autres prestations intellectuelles.

La réalisation d'un SDIE par un bureau d'études peut être estimée à 4 euros Hors Taxe (HT)/m², soit 73 096 euros HT pour couvrir l'ensemble du patrimoine bâti de TDM (*voir annexe 2*). Le taux de financement du Fonds CHÊNE serait 50 % du coût HT des études, bonifié de 10%. La subvention sollicitée atteindrait donc 43 857,60 euros.

ACTEE + encourage en outre la mutualisation entre acteurs territoriaux pour le portage d'un dossier. C'est pourquoi il est proposé que la réalisation d'un SDIE soit portée en commun avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de TDM, qui prendra une délibération équivalente de son côté.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la candidature de TDM à l'AAP ACTEE + en commun avec le CIAS de TDM ;
- **Identifie** TDM comme pilote de la candidature commune ;
- **Sollicite** un financement de 43 857,60 euros correspondant à 60 % du montant estimatif de réalisation d'un SDIE pour l'ensemble du patrimoine bâti de TDM ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

AR Prefecture

063-200070712-20230706-DBC20230706_02-DE
Reçu le 21/07/2023
Publié le 21/07/2023

TOTAL VOTANTS : 18

Conseillers présents : 17

Représentés : 3

Non-participation :

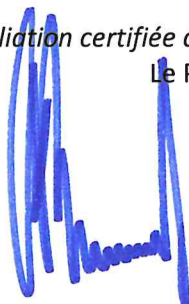
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

AR Prefecture

063-200070712-20230706-DBC20230706_02-DE
Reçu le 21/07/2023
Publié le 21/07/2023